



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide d'utilisation – Animateur territorial

Application web « PSE environnement »

<https://pse-environnement.developpement-durable.gouv.fr/>

Paiements pour services environnementaux
Mise en place de la mesure 24 du plan Biodiversité

Version 1 du 23 mai 2022

Avant-propos

L'application PSE environnement est un site internet ministériel pour accompagner la mise en œuvre de Paiements pour services environnementaux (PSE) dans le secteur agricole, dispositif porté par le ministère de la Transition écologique et les Agences de l'eau. Cette politique publique issue de l'action 24 du plan biodiversité, présenté en juillet 2018 par le gouvernement, fait l'objet d'un régime d'aide d'Etat, approuvé par la Commission européenne sous le [n°SA.55052 «valorisation des services environnementaux et incitation à la performance environnementale des exploitations»](#), modifié par le régime SA.62811 concernant notamment sa durée de validité.

L'accompagnement de la mise en œuvre de PSE est également assurée, pour l'instruction administrative des dossiers des exploitants agricoles, par une télé-procédure sur l'application www.demarches-simplifiees.fr, accessible depuis PSE environnement.

L'utilisation de ces applications est obligatoire pour les différents utilisateurs: administration centrale, agences de l'eau, porteurs de projets, exploitants agricoles. Les objectifs de cette centralisation sont :

- Assurer des modalités de calcul de la subvention conformes au régime d'aide d'Etat approuvé par la Commission européenne ;
- Garantir l'accès aux informations nécessaires au rapportage européen et aux contrôles européens ;
- Accompagner les territoires à la mise en œuvre d'un dispositif nouveau ;
- Faciliter l'échange et le stockage d'informations pour les différents niveaux (national, bassin hydrographique, projet territorial, exploitation agricole).

Utilisation de l'application et objectif de ce guide

Ce guide a pour objectif de fournir toutes les informations nécessaires à la bonne utilisation de l'application PSE environnement. La première partie expose le fonctionnement global de l'application en lien avec la conduite d'un projet PSE. La seconde partie est centrée sur l'utilisation pratique de l'application, en indiquant toutes les étapes nécessaires à la réalisation de chaque action au sein de l'application.

L'application a été conçue pour être utilisée, au possible, sans compétence particulière outre la navigation web. Des notices ont été prévues dans les pages web pour faciliter et accompagner l'utilisation de l'application. Le présent guide permet d'avoir une vue d'ensemble des actions possibles et de guider l'utilisateur de manière plus complète, notamment en cas de doute ou de situation de blocage.

Partie 1 : aperçu global de l'application

Architecture globale de l'application

Les fonctionnalités principales de l'application PSE environnement sont :

- Communiquer sur le dispositif de PSE et sur les projets territoriaux mis en œuvre via la publication de contenu sur le site internet ;
- Pour les exploitants agricoles, calculer la rémunération potentielle de son exploitation agricole sur la durée d'un contrat PSE à partir de sa performance environnementale : c'est l'outil de **simulation** ;
- Valider une simulation afin de la joindre à une demande d'aide PSE ;
- Pour l'animation territoriale, rectifier le cas échéant les simulations déposées par les exploitations agricoles.

Elle est complétée par une télé-procédure nationale sur l'application www.demarches-simplifiees.fr permettant de dématérialiser l'instruction administrative des dossiers d'agriculteurs. Ses fonctionnalités sont les suivantes :

- Le dépôt horodaté des dossiers ;
- Le routage des dossiers vers les instructeurs appropriés ;
- Une messagerie intégrée pour échanger avec l'agriculteur, notamment pour demander des informations complémentaires ;
- Des annotations privées pour l'instruction ;
- L'export de données pour le suivi global des dossiers.

L'application PSE environnement est structurée en trois parties :

1. Une partie « site public », consultable par tout internaute. Les pages du site internet sont les suivantes :
 - La page d'accueil ;
 - La page de présentation du dispositif PSE ;
 - La page liste des projets PSE ;
 - Les pages détail des projets PSE ;
 - Un formulaire de contact ;
 - Les mentions légales.
2. Un espace connecté spécifique aux exploitants agricoles ;
3. Un espace connecté réservé aux parties prenantes de la mise en œuvre de PSE, appelé « tableau de bord ».

Dans la partie « site public », la liste des projets PSE est un support de communication de la mise en œuvre des PSE. Chaque porteur de projet peut rédiger une « fiche PSE » qui décrit le contexte du projet et les actions mises en œuvre. Cette rédaction est soumise à validation des Agences de l'eau. Les fiches PSE sont destinées au grand public, à un public spécialisé, ou encore aux exploitants agricoles impliqués ou non dans le projet territorial.

Le formulaire de contact utilise un canal de communication national : il est fortement recommandé de ne l'utiliser qu'en dernier recours. Pour toute assistance, veuillez-vous adresser à votre administrateur de proximité (administration centrale, Agence de l'eau, ou porteur de projet selon votre profil).

L'espace tableau de bord comporte différents profils d'utilisateurs, dénommés ainsi dans l'application :

- Administration centrale (agents du ministère) ;
- Agence de l'eau (antenne et délégations) ;
- animateur territorial (les agents du porteur de projet) ;
- Instructeur ;
- Contrôleur.

A noter que les profils « animateur territorial » et « instructeur » peuvent être cumulés pour un même compte utilisateur, l'instruction faisant parti des compétences du porteur de projet.

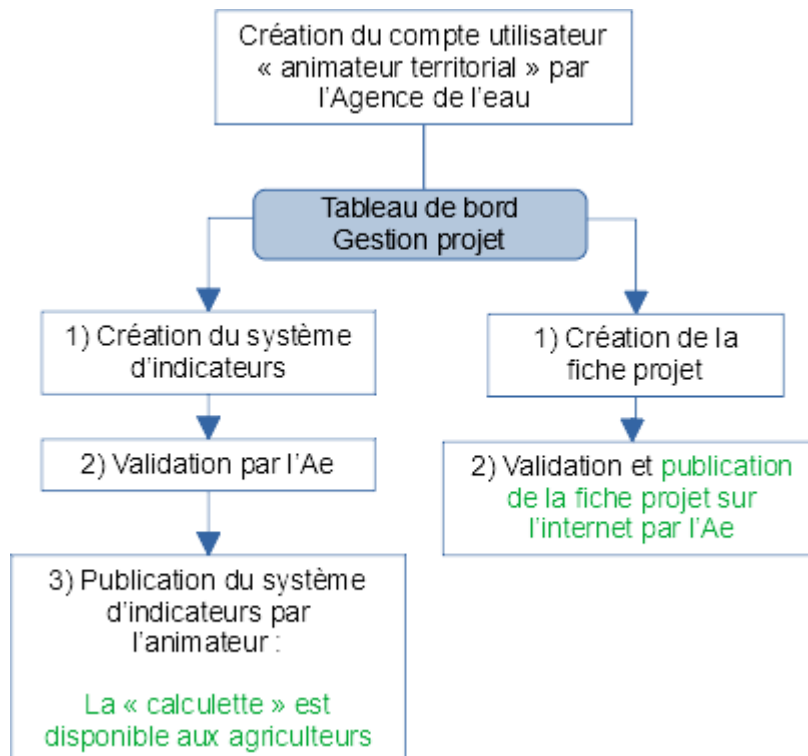
Votre utilisation de l'application en tant qu'animateur territorial

En tant qu'animateur territorial, l'utilisation de l'application passe d'abord par la création et la configuration d'un projet PSE pour permettre aux exploitants agricoles de réaliser leurs simulations de performance environnementale et de rémunération.

La création du projet PSE consiste à configurer les deux objets suivants :

- **Le système d'indicateurs**, plus précisément :
 - Le choix des indicateurs, issus soit du catalogue national soit à créer pour l'inclure dans le catalogue national ;
 - La configuration des valeurs bornes ou seuils de ces indicateurs ;
 - La configuration des pondérations ;
 - Le choix d'application ou non de l'effet cliquet pour le domaine de gestion des systèmes de production agricole.
- **La fiche PSE**, contenant des blocs textes à remplir :
 - Le contexte du projet ;
 - Le périmètre géographique ;
 - Les enjeux environnementaux ciblés ;
 - Le choix des domaines de gestion
 - Des informations de contact, pour les seuls utilisateurs ayant un compte.

Ces deux objets peuvent être configurés parallèlement.



Une fois ces objets configurés, les exploitants agricoles vont pouvoir accéder à l’outil de simulation de la rémunération. L’accès à cet outil par les exploitants nécessite 1) la création d’un compte utilisateur exploitant agricole, 2) de demander l’accès au projet PSE concerné par son exploitation.

Il n’est pas possible de créer de compte exploitant agricole à la place de ce dernier, le stockage de données personnelles étant conditionné à l’acceptation des conditions d’utilisations de l’application par l’exploitant agricole.

La demande d’accès de l’exploitant agricole au projet PSE doit être validée par vos soins dans afin que l’exploitant agricole puisse accéder à l’outil de simulation de la rémunération. L’accès à l’outil de simulation permet à l’exploitant agricole de saisir la valeur des indicateurs du projet PSE afin d’apprécier la rémunération potentielle de l’aide PSE. L’exploitant agricole peut être accompagné par l’animation pour saisir la valeur de ces indicateurs.

La simulation de la rémunération se fait sur 5 ans en saisissant les valeurs des indicateurs en année 0 et année 5.

L’exploitant agricole peut ensuite « finaliser » sa simulation en vue d’effectuer une demande d’aide PSE. Les valeurs des indicateurs sont alors figées et l’exploitant est invité à télécharger le résultat de la simulation au format pdf pour la joindre à la téléprocédure démarches simplifiées, accessible via l’interface de l’application PSE environnement.

Partie 2 : guide pratique d'utilisation de l'application – Utilisateur Animateur territorial

Guide d'utilisation – Animateur territorial	0
Activer son compte utilisateur	7
Etape 1 : valider son compte utilisateur	7
Etape 2 : créer son mot de passe	8
Se connecter à son compte utilisateur	9
Se connecter au tableau de bord	9
Gérer et modifier son profil utilisateur	10
Tableau de bord	12
Gestion des utilisateurs	13
Consulter la liste des utilisateurs	13
Création d'un utilisateur tiers	14
Projet PSE	16
Création d'un projet PSE	16
Gestion d'un projet PSE	18
Fiche projet PSE - Edition et demande de publication	19
Fiche projet PSE – Consultation et modification d'une fiche publiée	22
Système d'indicateur – création et paramétrisation	23
Liste des systèmes d'indicateurs	23
Ajout et gestion des indicateurs	23
Paramétrage du système d'indicateurs	29
Proposer la création d'un nouvel indicateur	30
Informations supplémentaires de paramétrage	32
Valeurs guides	33
Limites des montants d'aide	34
Système d'indicateur – test, validation et publication	35
Tester le système d'indicateur d'un projet PSE	35
Demander la validation du système d'indicateur	37
Publication du système d'indicateur	38
Gestion d'un projet PSE avec un système d'indicateur publié	40
Gestion des demandes d'accès des Exploitants agricoles	40
Activation et modification de la période de déclaration des indicateurs	43
Clôturer le projet PSE	44

Consultation des simulations des exploitants agricoles	46
Sélectionner une simulation d'Exploitant agricole	46
Consulter la simulation d'un exploitant agricole	47

Activer son compte utilisateur

Les comptes animateur territorial peuvent uniquement être créés par un utilisateur Agence de l'eau. Afin d'obtenir votre compte utilisateur, rapprochez-vous de votre référent en Agence de l'eau pour créer autant de comptes animateur territorial qu'il y a de personnes différentes au sein de votre structure. Un compte utilisateur est en effet **nominatif**.

Avant de vous connecter au tableau de bord du site, vous devez suivre la procédure d'activation de votre compte utilisateur. Pour cela, suivez les étapes listées ci-dessous.

Etape 1 : valider son compte utilisateur

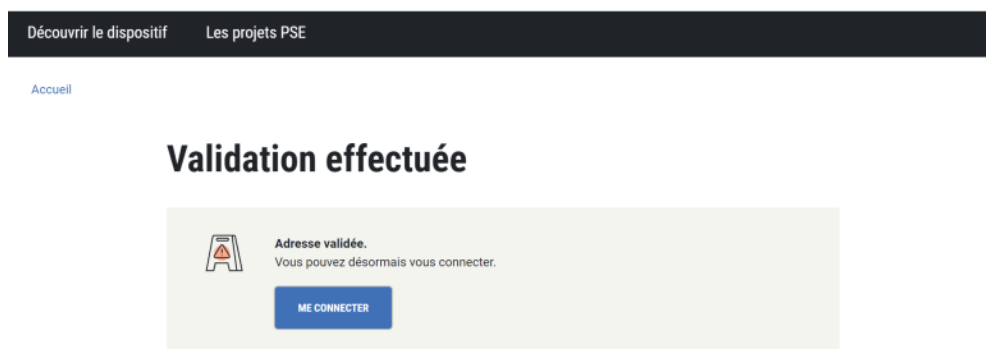
Pour activer votre compte utilisateur, la validation de votre adresse mail et la création d'un mot de passe sont nécessaires.

Depuis votre boîte mail liée à l'adresse mail utilisée pour la création de compte :

Cliquez sur le lien de validation de l'adresse mail adressée dans le mail ayant pour objet "**Validation de votre adresse email - Paiements pour services environnementaux**"

→ Votre navigateur s'ouvre sur un écran qui affiche un message de validation.

pse-environnement.developpement-durable.gouv.fr/authentification



→ **Un mail de confirmation de création de compte est envoyé sur votre boîte mail**

Etape 2 : créer son mot de passe

Afin de définir votre mot de passe, il est nécessaire de suivre la procédure de demande de renouvellement de mot de passe.

Depuis votre boîte mail

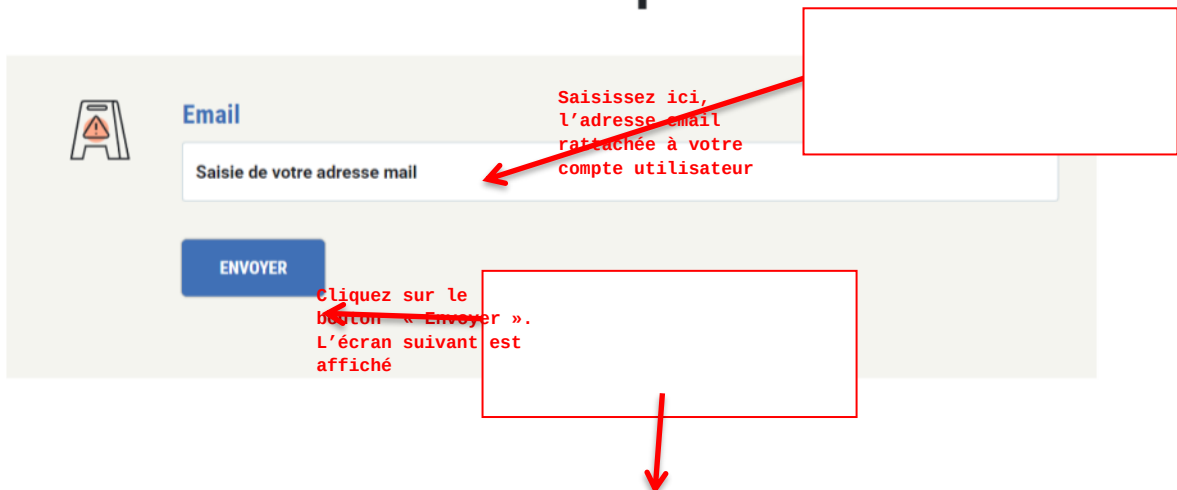
Consultez le mail ayant pour objet "Confirmation de création de compte"

Cliquez sur le lien de demande de renouvellement de mot de passe ou accéder directement au lien suivant :

<https://pse-environnement.developpement-durable.gouv.fr/mot-de-passe-oublie>

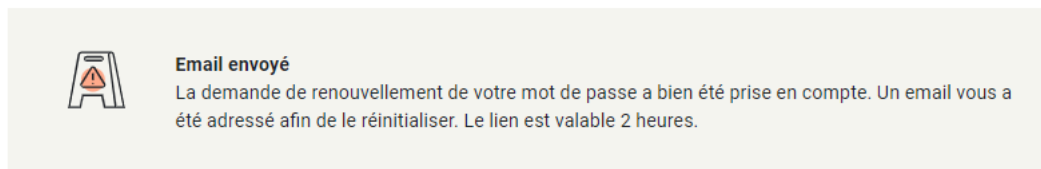
→ La page de demande de renouvellement de mot de passe est affichée :

Réinitialisation de mot de passe



The screenshot shows a web form titled "Email" with a warning icon. It contains a text input field labeled "Saisie de votre adresse mail" and a blue button labeled "ENVOYER". Red annotations include: an arrow pointing to the input field with the text "Saisissez ici, l'adresse email rattachée à votre compte utilisateur"; a red box above the input field; and an arrow pointing to the "ENVOYER" button with the text "Cliquez sur le bouton « Envoyer ». L'écran suivant est affiché". A red box is also present below the button, with a red arrow pointing downwards towards the next section.

Réinitialisation de mot de passe



The screenshot shows a confirmation message with a warning icon. The text reads: "Email envoyé. La demande de renouvellement de votre mot de passe a bien été prise en compte. Un email vous a été adressé afin de le réinitialiser. Le lien est valable 2 heures."

Depuis votre boîte mail

Consultez le mail ayant pour objet "Renouveler votre mot de passe"

Cliquez sur le lien indiqué pour finaliser la création de votre mot de passe.

→ La page de saisie de mot de passe est affichée :

Réinitialisation de mot de passe



The screenshot shows a password reset form with two input fields. The first field is labeled 'Mot de passe' and the second 'Confirmation du mot de passe'. A red box highlights the first field, with an arrow pointing to it from the text 'Saisissez ici le mot de passe souhaité dans les deux champs dédiés.' Another red box highlights the 'ENVOYER' button, with an arrow pointing to it from the text 'Cliquez sur le bouton « Envoyer ».' A third red box highlights the second field, with an arrow pointing to it from the text 'Le mot de passe doit'.


Cliquez sur le bouton « Envoyer ».
Le tableau de bord est alors affiché. Vous êtes désormais connecté

Se connecter à son compte utilisateur

Pour accéder au site, ouvrez votre navigateur internet, rendez-vous à l'adresse suivante <https://pse-environnement.developpement-durable.gouv.fr/>

Se connecter au tableau de bord

Connexion : cliquez sur le bouton pour accéder à la page d'authentification, affiché en haut à droite du site Internet.



The screenshot shows the website header with the logo of the 'MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE' and the text 'Paielements pour services environnementaux'. A red box highlights the 'CONNEXION' button in the top right corner, with an arrow pointing to it from the text 'Cliquez sur le bouton « Connexion »'. Below the header is a banner image of a forest landscape with a text box that reads 'Les paiements pour services environnementaux (PSE)'. The banner also includes the text 'Découvrir le dispositif' and 'Les projets PSE'.

Authentification :

Renseignez votre adresse email et votre mot de passe, puis cliquez sur « Me connecter » pour accéder au tableau de bord.

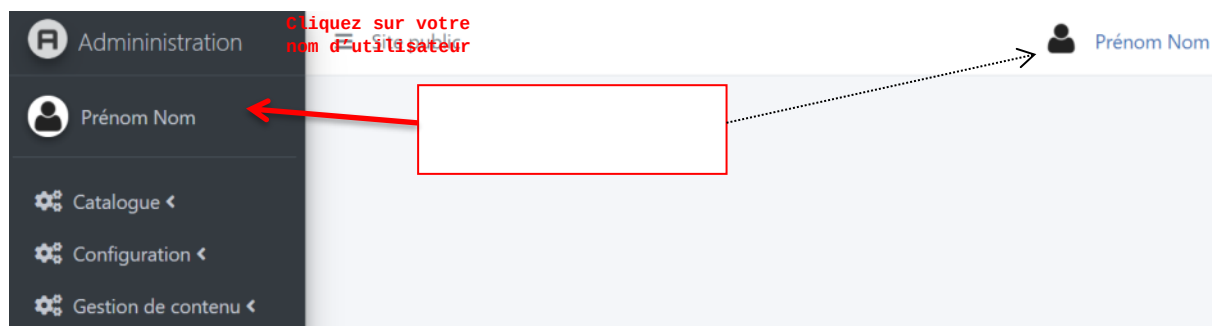
The screenshot shows the 'Mon compte' page with two main sections: 'Déjà inscrit ?' and 'Inscription'. The 'Déjà inscrit ?' section has an 'Email' field, a 'Mot de passe' field, and a 'ME CONNECTER' button. A red box highlights the 'ME CONNECTER' button, with an arrow pointing to it from the text 'Cliquez sur le bouton « Me connecter »'. Below the button is a link: 'J'ai oublié mon mot de passe'. The 'Inscription' section has a 'CRÉER MON COMPTE' button and a paragraph of text. A red box highlights the 'Email' field, with an arrow pointing to it from the text 'Renseignez votre adresse email et votre mot de passe'. Another red box highlights the 'Mot de passe' field, with an arrow pointing to it from the same text.

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur le lien prévu à cet effet en dessous du bouton « Se connecter ».

Gérer et modifier son profil utilisateur

Accéder à la page d'édition de son profil

Depuis le tableau de bord, cliquez sur votre nom d'utilisateur. La page de gestion de son profil est également accessible en haut à droite de l'écran du tableau de bord.



Vous pouvez modifier votre profil en renseignant les champs dédiés sur le formulaire suivant :

Profil utilisateur

Informations personnelles

Nom*

Prénom*

Adresse e-mail*

Typologie d'utilisateur

Rôle utilisateur*

- Administrateur Ecedi
- Administration centrale
- Agence de l'eau
- Animateur territorial
- Contrôleur
- Instructeur

Territoire concerné

Service*

Fonction*

Supprimer

Enregistrer

Pour sauvegarder les modifications cliquez sur le bouton « Enregistrer »

Modification de son adresse mail

Si vous avez modifié votre adresse mail, une notification vous est adressée sur votre boîte mail afin de la valider.

Pour modifier votre mot de passe, cliquez sur le lien prévu à cet effet en dessous du bouton « Se connecter » sur la page d'authentification.

Tableau de bord

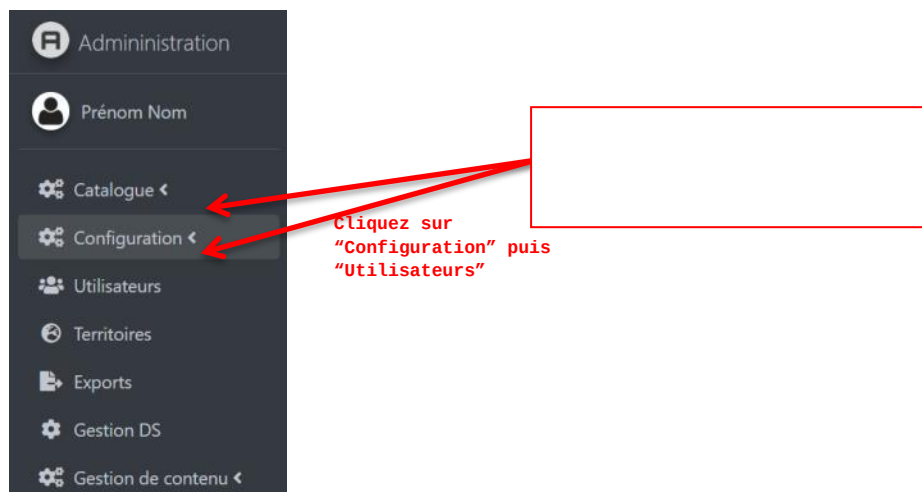
L'espace connecté du site, le tableau de bord, permet d'accéder à la gestion complète d'un projet PSE : construction du système d'indicateur, édition de la fiche PSE publique, gestion des utilisateurs de votre territoire, consultation des simulations des exploitants agricoles etc.

Gestion des utilisateurs

Depuis le tableau de bord du site, vous pouvez créer de nouveaux comptes utilisateur « Animateur territorial » afin de leur attribuer des droits d'édition et de consultation sur le projet PSE que vous gérez.

Consulter la liste des utilisateurs

Sur le menu latéral du tableau de bord, cliquez sur "Configuration" puis "Utilisateurs".



→ La liste des utilisateurs s'affiche

Pour consulter ou gérer le compte d'un utilisateur, cliquer sur son nom et prénom directement depuis la liste.



Création d'un utilisateur tiers

Pour qu'un utilisateur puisse accéder au site il faut au préalable qu'un compte lui soit créé.

Un compte utilisateur est personnel et ne doit pas être partagé. Il est créé à partir d'une adresse mail, qui sera l'identifiant unique de connexion. Le mot de passe sera défini par l'utilisateur lui-même lors de sa première connexion.

Accéder au formulaire de création d'un utilisateur

Depuis la liste des utilisateurs :

Liste des utilisateurs

Filtrer par territoire

Filtrer par rôle utilisateur

Filtrer par statut

Cliquez sur le bouton "Créer"

4 résultats correspondent à votre recherche

ID	Nom	Territoire concerné	Rôle utilisateur	Connexion	Statut	Action
----	-----	---------------------	------------------	-----------	--------	--------

➔ **Le formulaire de création de compte s'affiche**

Formulaire de création de compte

- Renseignez les informations personnelles de l'utilisateur à créer :
 - Nom et Prénom
 - Adresse email (sera l'identifiant de connexion de l'utilisateur)
 - Mot de passe générique (l'utilisateur sera invité à créer son mot de passe)
 - Service et Fonction
Le rôle Animateur Territorial sera attribué automatiquement à cet utilisateur.

Cliquez sur Enregistrer pour sauvegarder.

Création d'utilisateur

Renseignez les informations personnelles de l'utilisateur à créer

Informations personnelles

Nom*

Prénom*

Adresse e-mail*

Mot de passe*

Votre mot de passe doit contenir un minimum de 8 caractères dont au moins 2 chiffres.

Typologie d'utilisateur

Rôle utilisateur*

Animateur territorial

Service*

Fonction*

Renseignez un mot de passe fictif (l'utilisateur sera invité à créer son mot de passe lors de sa 1^{ère} connexion)

Cliquez sur Enregistrer pour sauvegarder

Une notification mail est adressée à l'utilisateur pour valider la création de son compte.

Projet PSE

Cet espace permet de créer un projet PSE avec la définition de ses caractéristiques, la création du système d'indicateur et le simulateur pour le tester. Une fois le projet PSE validé par l'agence de l'eau référente, cet espace permet de gérer les demandes d'accès des exploitants agricoles, activer les périodes de déclaration et de consulter les simulations des exploitants.

Création d'un projet PSE

L'étape initiale consiste à créer un projet PSE depuis le tableau de bord du site. Une fois créé il sera possible d'en gérer les différents aspects et de le modifier.

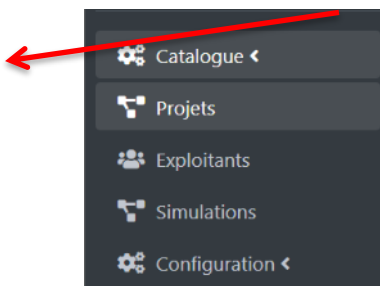
Il sera consultable par les utilisateurs associés au même groupe territoire que l'utilisateur créant le projet PSE. Tous les utilisateurs que vous créez sur le site seront automatiquement associés au même projet PSE.

Si vous pilotez la mise en œuvre de plusieurs projets PSE sur des territoires différents, ou si vous souhaitez créer plusieurs systèmes d'indicateurs pour un même territoire PSE, il est possible de créer plusieurs projets PSE.

Liste des projets PSE

Depuis le menu latéral du tableau de bord, cliquez sur "Catalogue" puis "Projets". La liste des projets PSE s'affiche.

Cliquez sur "Catalogue"
puis "Projets"



→ La liste des projets PSE s'affiche

Liste des projets

Nom	Statut
<input style="width: 95%; border: none; border-bottom: 1px solid white;" type="text"/>	<input style="width: 95%; border: none; border-bottom: 1px solid white;" type="text"/>
Territoire concerné	Porteur de projet
<input style="width: 95%; border: none; border-bottom: 1px solid white;" type="text"/>	<input style="width: 95%; border: none; border-bottom: 1px solid white;" type="text"/>

17 résultats correspondent à votre recherche

Cliquez sur le bouton "Créer"

Cliquez sur le bouton « Créer » affiché en haut de liste, sous la zone de filtre.

➔ **La page d'édition du projet PSE s'affiche**

Pour créer le projet PSE vous êtes invité à renseigner les champs suivants :

- Titre du projet
- Territoire concerné : sélectionnez dans la liste le territoire correspondant (dans le cas où vous appartenez à plusieurs groupes territoire)
- Adresse mél référent projet PSE

Les notifications du projet PSE seront adressées à cette adresse mail : *demande d'accès d'un exploitant au simulateur, validation d'un système d'indicateur etc.*

Renseignez le titre du projet PSE

Gestion d'un projet

Projet PSE

Titre du projet *

Territoire concerné *

Adresse mel référent projet PSE *

Sélectionnez le territoire concerné

Indiquez l'adresse mél ou la liste mél du référent du projet PSE

Cliquez sur Créer et continuer pour enregistrer

Au clic sur le bouton **“Créer et continuer”** le projet est créé et peut commencer à être configuré.

La modification de ces champs sera possible à l'étape suivante et prise en compte au clic sur le bouton “Enregistrer”.

Gestion d'un projet PSE

Lors de l'initialisation de votre projet PSE sur le site, vous êtes invité à configurer :

- **La fiche projet**, qui permet de communiquer des informations sur le projet et qui sera publiée sur le site public
- **Le système d'indicateurs**, permettant de construire le simulateur qui sera utilisé par les exploitants agricoles pour estimer leur montant de l'aide potentielle et compléter leur dossier sur Démarches simplifiées.

Depuis la page dédiée à votre projet PSE vous pouvez retrouver les fonctionnalités permettant de consulter et gérer les utilisateurs associés au projet PSE (agence de l'eau, animateurs territoriaux etc) et gérer les demandes d'accès des exploitants agricoles.

Les paragraphes suivants évoquent plus en détails ces fonctionnalités.

The screenshot displays a user interface for managing a PSE project. It is divided into three main sections, each with a title and a 'Créer' button:

- Fiche projet**: A section with the text 'Vous n'avez pas encore créé de fiche projet qui sera publiée sur le site public' and a blue 'Créer' button.
- Système d'indicateurs**: A section with the text 'Vous n'avez pas encore créé de systèmes d'indicateurs.' and a blue 'Créer' button.
- Utilisateurs**: A section with three columns of information:
 - 13 utilisateurs internes sont associés au projet PSE
 - Aucun exploitant agricole n'est associé au projet PSE
 - Aucune demande d'accès au projet PSE en coursBelow this section is a blue 'Visualiser' button.

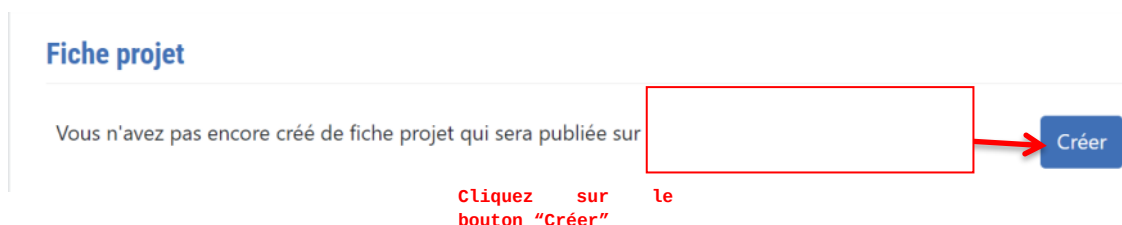
Fiche projet PSE - Edition et demande de publication

La fiche projet, permettant de communiquer des informations sur le projet (site public), est éditée par le porteur de projet et soumise à validation de l'Agence de l'eau afin d'être publiée.

Depuis la page d'édition d'un projet PSE

Depuis la section dédiée "Fiche projet" la liste des fiches (brouillons ou publiée) est affichée.

- **Créer** : permet d'accéder au formulaire d'édition lorsqu'aucune fiche n'a été créée au préalable.



→ La page d'édition d'une fiche PSE s'affiche

Depuis le formulaire d'édition, il est possible de renseigner les champs proposés suivants :

Caractéristiques

The screenshot shows the 'Fiche projet' form with several fields and annotations. At the top, the title 'Fiche projet' is followed by a red text annotation: 'Indiquez le titre, le nom du projet PSE'. Below this is the 'Titre *' field. To the right of the 'Titre *' field, there is a red text annotation: 'Sélectionnez les caractéristiques du projet PSE dans les différentes listes'. Below this are three sections: 'Localisation' with 'Bassin hydrographique *' (set to 'Bassin Rhin-Meuse') and 'Département ou Région *' (with a list of regions including Ain, Aisne, Allier, and Alpes-de-Haute-Provence); 'Type de projet' with 'Enjeux environnementaux' (with a list including Biodiversité and Climat); and 'Domaine(s) d'application *' (with a list including Gestion des structures paysagères and Gestion des systèmes de production agricole). Red arrows point from the annotations to the respective fields.

- **Titre** : Le titre est à renseigner avec le nom du projet PSE qui sera communiqué de façon publique.
- **Section - Localisation**
 - Bassin hydrographique concerné : sélectionnez le bassin concerné dans la liste déroulante

- Région / département : sélectionnez dans la liste déroulante les termes souhaités
- Type de projet : sélectionnez dans la liste déroulante les termes souhaités
- Enjeux environnementaux : sélectionnez les termes correspondants parmi la liste proposée.

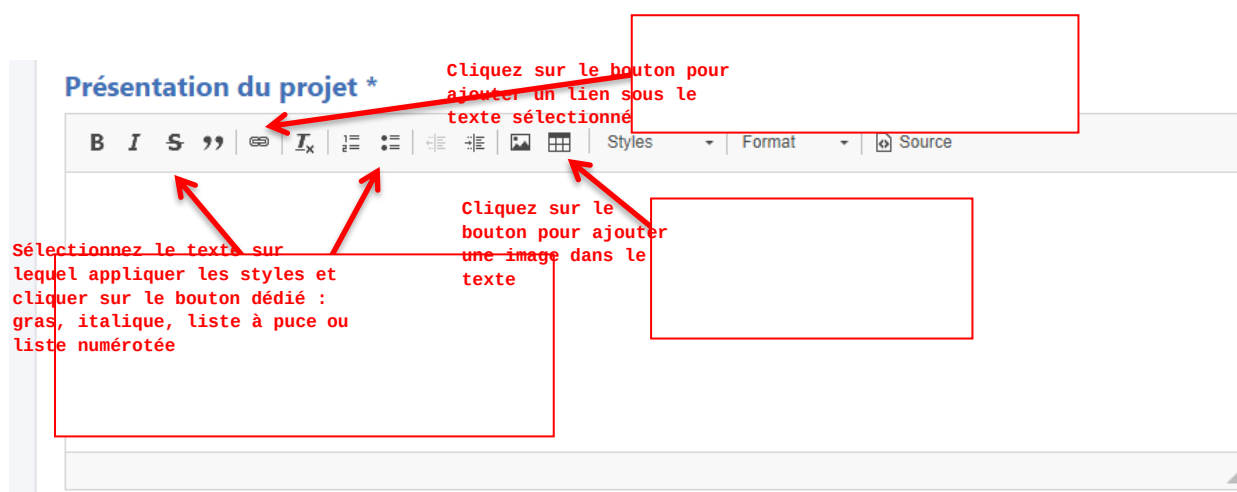
Pour une sélection multiple, maintenez la touche "Ctrl" et cliquez sur les termes souhaités.

Présentation éditorialisée

Renseignez le texte dans les champs dédiés. Ils s'afficheront dans les sections correspondantes sur le site public.

Utilisation des blocs de texte

Vous pouvez appliquer des styles de texte grâce aux boutons dédiés : gras, italique, liste à puce etc.

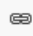


Ajouter une image

Pour ajouter une image, cliquez sur le bouton  puis "Parcourir le serveur"

Glissez / déposez l'image de votre bureau dans la fenêtre ouverte. Double cliquez sur l'image, la boîte de dialogue "Propriétés de l'image" s'affiche. Vous pouvez indiquer la largeur et la hauteur en pixel (dans les limites du gabarit). Cliquez sur le bouton "OK" pour ajouter l'image.

Ajouter un lien

Pour ajouter un lien, sélectionner le texte à rendre cliquable puis cliquer sur le bouton . Après ouverture de la pop-in "Lien"

renseigner l'URL du lien dans le champ dédié puis cliquer sur "OK" pour l'appliquer

Section Référent projet :

Le bloc "Référent" s'affiche sur le site internet uniquement pour les utilisateurs connectés (exploitants agricoles et utilisateurs du tableau de bord).

Ce bloc est à destination des exploitants agricoles souhaitant entrer en contact avec le référent du projet PSE auquel ils sont associés.

Les champs suivants sont à renseigner :

- Nom / Prénom
- Téléphone / Adresse email
- Fonction

Référent projet

Nom * Prénom *

Téléphone * Adresse e-mail *

Fonction *

Modalités de mise en oeuvre *

B I S " | Styles | Format | Source

En bas du formulaire d'édition, cliquez sur le bouton « enregistrer » pour sauvegarder vos modifications

Enregistrer

Enregistrement :

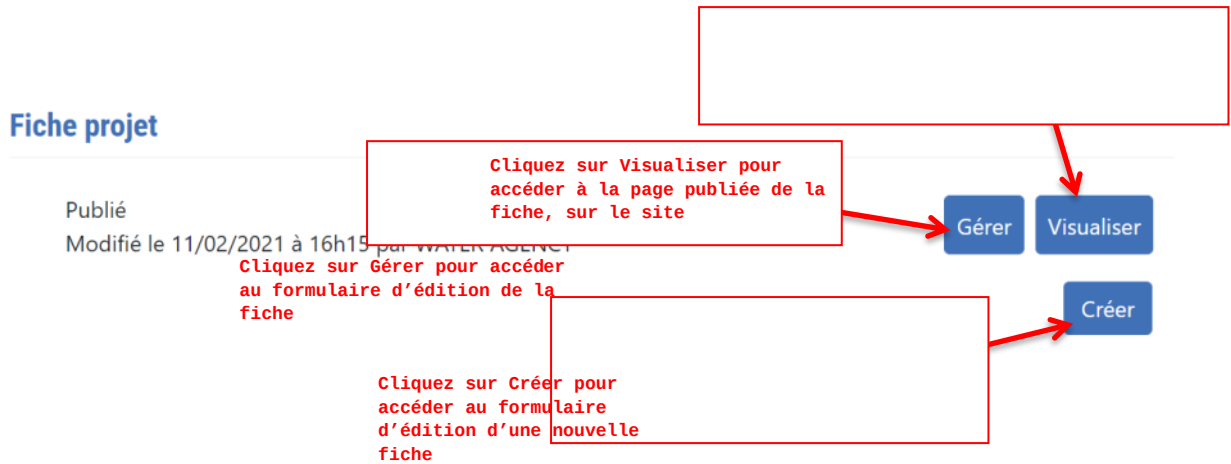
Pour sauvegarder vos modifications, cliquez sur "Enregistrer"

Publication : seule votre agence de l'eau référente peut publier la fiche projet PSE et ainsi la rendre visible sur le site public. Une fois l'édition finalisée, vous pouvez contacter votre agence de l'eau référente, hors application, afin de demander la vérification

et publication de la fiche.

Fiche projet PSE – Consultation et modification d’une fiche publiée

Une fois que la fiche projet est publiée, elle apparaît dans la section dédiée sur la page de gestion du projet PSE. Depuis la section dédiée “Fiche projet” la liste des fiches (brouillons ou publiée) est affichée.



Les actions suivantes sont proposées :

- **Visualiser** : permet d'accéder à la page publiée de la fiche PSE sur le site public.
- **Gérer** : permet d'accéder au formulaire d'édition de la fiche PSE pour la modifier ou la publier
- **Créer** : permet de rédiger une nouvelle fiche (brouillon) afin d'être soumise à validation de l'agence de l'eau avant publication.

Modification :

Si vous souhaitez apporter des modifications à une fiche déjà publiée, alors un nouveau brouillon est à créer et à soumettre à l'agence de l'eau référente pour publication.

Système d'indicateur - création et paramétrisation

Liste des systèmes d'indicateurs

Depuis la page d'édition du projet PSE, dans la section dédiée "Système d'indicateur" sont affichés les systèmes d'indicateurs brouillon, en cours de validation ou publié.

Il ne peut y avoir qu'un seul système d'indicateur publié par projet PSE.

Système d'indicateurs

Aucun système d'indicateurs n'est publié. Les exploitant(e)s agricoles ne peuvent pas accéder à l'outil de simulation. Un système d'indicateur doit d'abord être validé par l'Agence de l'eau puis être publié par un animateur territorial. Pour être accessible aux exploitant(e)s agricoles.

Créer

Pour ajouter un système d'indicateurs, cliquez sur le bouton "Créer".

Brouillons

Version du 03/05/2021 - 16h54

Modifié le 03/05/2021 - 16h54

Brouillon

Pour modifier un système d'indicateur « Brouillon » cliquez sur son titre (version +

Pour modifier un système d'indicateur « Brouillon » cliquez sur son titre

Pour créer une nouvelle version, cliquez sur le bouton "Créer".

➔ **Le formulaire d'édition du système d'indicateur s'affiche.**

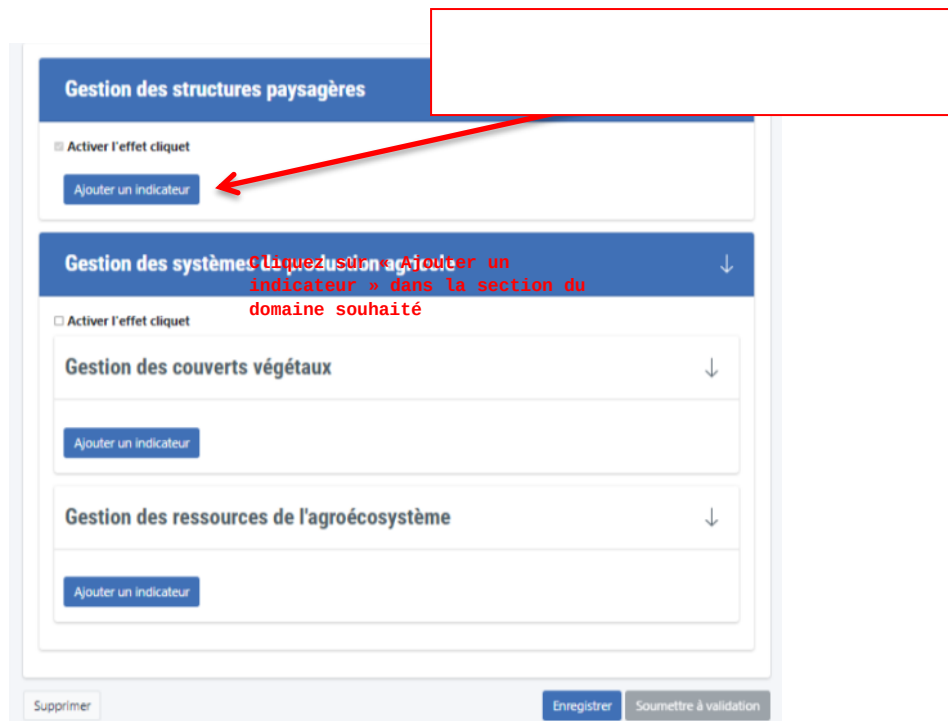
Ajout et gestion des indicateurs

La page d'édition d'un système d'indicateur permet de sélectionner les indicateurs souhaités par domaine.

Il est possible d'ajouter des indicateurs dans deux domaines ou dans seulement l'un des domaines principaux (gestion des structures paysagères ou gestion des systèmes de production agricole).

Ajout d'un indicateur

Vous pouvez ajouter un ou plusieurs indicateur(s) en cliquant, dans la section du domaine (ou sous-domaine) souhaité, sur le bouton "Ajouter un indicateur"



→ La liste du catalogue des indicateurs s'affiche.

Sélection d'un indicateur

Depuis la liste des indicateurs, vous pouvez filtrer les indicateurs par Domaine ou en rechercher un en particulier par son nom. Au clic sur le titre d'un indicateur, vous accédez à la page de l'indicateur pour consulter les paramètres proposés par le catalogue national.

Cliquez sur le titre de l'indicateur pour le consulter

Id	Nom	Domaine	
1	% IAE au sein de la SAU gérées durablement	Gestion des structures paysagères	Ajouter
2	Nombre de milieux présents sur l'exploitation	Gestion des structures paysagères	Ajouter
3	Morcellement parcellaire	Gestion des structures paysagères	Ajouter

→ La page détaillée de l'indicateur s'affiche

% IAE au sein de la SAU gérées durablement

Historique Créé le 25/01/2021 par Denise Leclercq

Classification

Nom *

Description *

Domaine *

Domaine de validité

Unité de mesure * **Seuil d'alerte minimal**

Règles de transformation

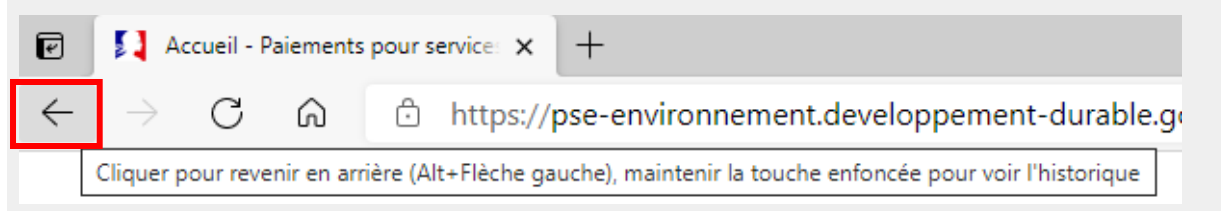
Fonction de transformation *

Description de la normalisation

Sur la page de l'indicateur les informations suivantes sont affichées :

- Le nom et la description de l'indicateur
- Le domaine auquel il est associé
- Son domaine de validité avec l'unité de mesure et le seuil d'alerte minimal déterminé.
- La règle de transformation proposée par défaut et sa description.

Utilisez la flèche "retour" de votre navigateur pour revenir sur la liste des indicateurs.



Ajout d'un indicateur

Depuis la liste des indicateurs, cliquez sur le bouton "Ajouter" pour l'ajouter à votre système d'indicateur,

Ajouter un indicateur

Nom Domaine

11 résultats correspondent à votre recherche

I	D	Nom	Domaine	
1		% IAE au sein de la SAU gérées durablement	Gestion des structures paysagères	<input type="button" value="Ajouter"/>
2		Nombre de milieux présents sur l'exploitation	Gestion des structures paysagères	<input type="button" value="Ajouter"/>
3		Morcellement parcellaire	Gestion des structures paysagères	<input type="button" value="Ajouter"/>

Cliquez sur le bouton « Ajouter »

→ La page de paramétrisation s'affiche

Paramétrisation d'un indicateur

Pour paramétrer l'indicateur, renseignez les champs suivants :

- **Description contextuelle** (facultatif) : en renseignant ce champ vous ajouter une description de l'indicateur qui sera affichée dans l'info-bulle de l'indicateur sur le simulateur de l'exploitant agricole.
Si le champ est renseigné par le porteur de projet, le texte s'affichera à la place de celui défini par défaut sur l'indicateur via le catalogue national/
- **Domaine de validité** permettant de définir les valeurs bornes d'un indicateur
 - **Seuil minimal**
Un seuil minimal est à définir sur l'indicateur. Ainsi, la saisie d'une valeur inférieure au seuil minimal ne sera pas autorisée sur le simulateur. La note de 0/10 sera attribuée à l'indicateur si la valeur renseignée est égale au seuil minimal.
Un seuil d'alerte minimal peut être défini par défaut sur l'indicateur du catalogue national, il devra être respecté par le porteur de projet lors de la paramétrisation de l'indicateur. Ce seuil correspond à une limite généralement réglementaire.

- **Seuil maximal**

Un seuil maximal est à définir sur l'indicateur. Ainsi, la saisie d'une valeur supérieure à ce seuil ne sera pas autorisée sur le simulateur. La note de 10/10 sera attribuée à l'indicateur si la valeur renseignée est égale au seuil maximal.

- **Poids** : Permet la pondération dans le calcul global, En renseignant ce champ vous indiquez le pourcentage de pondération de l'indicateur. Cette valeur pourra être modifiée depuis le formulaire d'édition d'un système d'indicateur

- **Normalisation** : La fonction de transformation par défaut peut être modifiée grâce à un graphique modulable pour une normalisation par palier ou par courbe libre.

L'axe des abscisses représente la note de l'indicateur, l'axe des ordonnées représente les valeurs possibles entre ses seuils

- **Normalisation linéaire** (Par défaut) : transforme la valeur de l'indicateur en une note de façon linéaire entre les deux valeurs seuils.
- **Normalisation libre** : permet de modifier la linéarité de la courbe en ajoutant des points (2 à 21). Entre chaque point, la normalisation est linéaire.
- **Normalisation par paliers** : La notation de l'indicateur est définie par un nombre de classes à déterminer (1 à 20). Chaque intervalle est ouvert à gauche et fermé à droite.

Définition de l'aide au calcul :

Le texte renseigné dans ce champ sera affiché dans l'info-bulle de l'indicateur sur le simulateur afin de faciliter la saisie de l'exploitant agricole.

Enregistrer

Pour sauvegarder vos modifications, cliquez sur "Enregistrer". L'indicateur est ajouté au système d'indicateur.

Supprimer l'indicateur de son système d'indicateurs

Une fois que l'indicateur a été ajouté, vous pouvez le supprimer en accédant à sa page d'édition puis en cliquant sur le bouton "Supprimer" affiché en bas de page.

% IAE au sein de la SAU gérées durablement

% IAE au sein de la SAU gérées durablement



Domaine : Gestion des structures paysagères

Renseigner une présentation pour l'exploitant agricole

Description contextuelle (facultatif)

% IAE au sein de la SAU gérées durablement

Le seuil d'alerte minimal défini est indiqué ici

Indiquez les valeurs bornes de l'indicateur et son poids

Construction de l'indicateur

Seuil minimal *

Valeur d'indicateur pour laquelle la note de 0/10 est attribuée à l'indicateur (%).

Min : 5

5

Seuil maximal *

Valeur d'indicateur pour laquelle la note de 10/10 est attribuée à l'indicateur (%).

105

Poids de l'indicateur *

Pondération de l'indicateur par rapport aux autres indicateurs du domaine (%).

50

Règles de transformation

Normalisation linéaire (Par défaut) : transforme la valeur de l'indicateur en une note de façon linéaire entre les deux valeurs seuils. La courbe est non modifiable.

Personnalisation de la normalisation : l'axe des abscisses représente la note de l'indicateur. L'axe des ordonnées représente les valeurs possibles de l'indicateur entre son seuil minimal et son seuil maximal

Normalisation libre : permet de personnaliser la courbe par défaut à l'aide d'un nombre variable de points à choisir (2 à 21). Entre chaque point, la normalisation est linéaire.

Normalisation par paliers : l'indicateur est découpé en classes, avec un nombre de points à déterminer (1 à 20). Chaque intervalle est ouvert à gauche et fermé à droite.

Sélectionnez la fonction de transformation

Description de la normalisation

Aide au calcul du CATALOGUE NATIONAL pour une normalisation linéaire

Fonction de transformation *

Normalisation linéaire

Nombre de points *

2

Précisez le nombre de points à appliquer sur la courbe

Une normalisation linéaire est limitée à 2 points.

Rédiger une aide au calcul et à la saisie des valeurs de l'indicateur pour l'exploitant agricole



Définition de l'aide au calcul

Pour sauvegarder vos modifications, cliquez sur le bouton « Enregistrer »

Supprimer

Enregistrer

Cliquez sur « Supprimer » pour le retirer du système d'indicateurs.

→ La page de définition du système d'indicateur est affichée.

Paramétrage du système d'indicateurs

Gestion des structures paysagères

Activer l'effet cliquet

Nom de l'indicateur	Seuil minimum	Seuil maximum	Poids par indicateur
% IAE au sein de la SAU gérées durablement ⓘ	5	105	- 100 + Éditer

Systèmes de production agricole

Activer l'effet cliquet

Gestion des couverts végétaux

Nom de l'indicateur	Seuil minimum	Seuil maximum	Poids par indicateur
% de couverture des sols	0	100	- 50 + Éditer

Ajouter un indicateur

Gestion des ressources de l'agroécosystème

Nom de l'indicateur	Seuil minimum	Seuil maximum	Poids par indicateur
Ratio N orga/(N minéral)	0	100	- 50 + Éditer

Ajouter un indicateur

Editer

Pour modifier la paramétrisation de l'indicateur, cliquez sur le bouton 'Editer' visible au niveau de l'indicateur sur le formulaire de définition du système d'indicateurs.

Effet cliquet

Pour activer l'effet cliquet pour le domaine Gestion de système de production agricole, cochez la case "Effet cliquet" proposée sous le titre du domaine.

L'effet cliquet est activé par défaut pour le domaine Gestion des structures paysagères.

Pondération des indicateurs

Dans le cas où le système d'indicateur utilise plusieurs indicateurs par domaine, vous pouvez appliquer une pondération afin de déterminer le poids d'un indicateur par rapport à ceux de son domaine.

Attention, la somme des pondérations doit être égale à 100% pour chaque domaine.

Proposer la création d'un nouvel indicateur

Pour les besoins particulier d'un projet PSE, un porteur de projet peut être amené à proposer un nouvel indicateur. Cette création est soumise à la validation de l'agence de l'eau référente ainsi qu'à celle de l'administration centrale.

Si le système d'indicateurs a déjà été examiné et retenu par l'Agence de l'eau dans le cadre de l'appel à projet, cette étape de validation a déjà été réalisée hors application. Il s'agit alors d'une formalité d'utilisation de l'application.

Depuis le catalogue d'indicateur, cliquez sur le bouton « Créer » un indicateur.

Ajouter un indicateur

Nom Domaine Gestion des structures paysagères

Cliquez sur le bouton « Ajouter »

11 résultats correspondent à votre recherche

I	D	Nom	Domaine	
1		% IAE au sein de la SAU gérées durablement	Gestion des structures paysagères	Ajouter
2		Nombre de milieux présents sur l'exploitation	Gestion des structures paysagères	Ajouter
3		Morcellement parcellaire	Gestion des structures paysagères	Ajouter

→ Le formulaire de création d'un indicateur est affiché.

Les champs suivants sont à renseigner :

Définition de l'indicateur

- Le nom et la description de l'indicateur
- Le domaine auquel il est associé
- Son domaine de validité avec l'unité de mesure et le seuil d'alerte minimal déterminé. Ce seuil ne correspond pas à votre borne minimale, nous vous conseillons de ne pas le compléter à moins que vous ayez défini un véritable seuil

à partir duquel un agriculteur ne peut pas entrer dans la démarche.

- La règle de transformation proposée par défaut et sa description

Création d'un indicateur

Classification

Nom *

Description *

Domaine *

Gestion des structures paysagères

Domaine de validité

Unité de mesure * Seuil d'alerte minimal

%

Règles de transformation

Fonction de transformation *

Normalisation linéaire

Description de la normalisation

Enregistrer

Indiquez les informations de classification de l'indicateur

Indiquez l'unité de l'indicateur (ha, %, Kg...)

Proposez une fonction de transformation par défaut

Précisez le seuil d'alerte minima à appliquer (facultatif)

Pour sauvegarder cliquez sur le bouton « Enregistrer »

Cliquez sur le bouton "Enregistrer".

➔ **La page de paramétrisation de l'indicateur est affichée**

Le parcours classique de paramétrisation d'un indicateur est à suivre.

Validation :

Un indicateur créé est soumis à la validation de l'agence de l'eau référente et celle de l'administration centrale. Le système d'indicateurs l'utilisant sera publié qu'une fois l'indicateur validé.

Informations supplémentaires de paramétrage

Les informations complémentaires à destination de l'exploitant agricole sont à renseigner sur la page de définition du système d'indicateur.

Ajout pièces justificatives

Les pièces justificatives nécessaires à la complétion du dossier de candidature d'un exploitant agricole, sont à indiquer dans un document pdf dédié. Il sera accessible depuis le tableau de bord de l'exploitant agricole.

Pour ajouter le document pdf listant les pièces justificatives demandées à l'exploitant agricole, cliquer sur le bouton "Téléverser" et sélectionner le fichier souhaité sur votre ordinateur depuis la boîte de dialogue. Un seul document peut être ajouté.

Le fichier sera ajouté une fois le système d'indicateur sauvegardé.

Cliquez sur le bouton « **Enregistrer** » pour que le téléversement soit pris en compte.

Pièces justificatives

Aucun fichier déclaré.

Ajouter une pièce jointe

Téléverser

Ajouter ici le document listant les pièces que l'exploitant agricole devra fournir pour compléter son dossier sur Démarches simplifiées. Fichier pdf de 5 Mo maximum.

Aide à la simulation

Rédiger une aide à la simulation

Supprimer

Enregistrer

Soumettre à validation

Aide à la simulation

Ajoutez le texte souhaité dans le champ "Aide à la simulation". Ce texte sera affiché sur chaque simulateur pour aider l'exploitant agricole à saisir le simulateur.

Enregistrer

Cliquez sur ce bouton pour sauvegarder toutes les modifications apportées en cours d'édition. Le système **d'indicateur obtient le statut** « Brouillon »

Supprimer :

Cliquez sur le bouton pour supprimer le système d'indicateurs en cours d'édition.

Valeurs guides

La plateforme prévoit qu'un projet PSE puisse avoir choisi des valeurs guides de rémunération différentes de celles de la notification à la Commission Européenne.

Pour rappel, le calcul du montant d'aide se fonde sur 4 valeurs de rémunération unitaire appelées « valeurs guides ». Elles permettent de plafonner les aides à l'hectares accordées aux agriculteurs et ne doivent pas être dépassées, par contre, elles peuvent être revues à la baisse par le porteur de projet lors de l'élaboration du PSE.

Pour rappel voici les valeurs guides prévues pour les projets :

Rémunération €/ha	Gestion des structures paysagères	Gestion des systèmes de production agricole
Création / transition	676	260
Entretien - maintien	66	146

Lors de la création du système d'indicateur, le porteur de projet peut compléter la partie suivante avec les valeurs en Euros/ha :

Valeurs guides

A ne renseigner que si vous avez fait le choix d'avoir des valeurs guides différentes de celles proposées par les Agences de l'Eau.

Gestion des structures paysagères - Création-transition

Gestion des structures paysagères - Entretien-maintien

Gestion des systèmes de production agricole - Création-transition

Gestion des systèmes de production agricole - Entretien-maintien

Il peut laisser ces cases vides si les valeurs guides du projet PSE correspondent aux valeurs de la notification présentées ci-dessus.

Limites des montants d'aide

Il est également possible pour les porteurs de projet de spécifier des plafonds d'aides définis dans le PSE.

2 plafonds peuvent être définis :

- Un plafond sur le montant global de l'aide sur les 5 années de contrat
- Un plafond sur le montant annuel de l'aide, qui s'appliquera pour toutes les années.

Dans ces deux cas il suffit d'indiquer dans le formulaire le montant en Euros du plafond :

Limites des montants d'aide

Aide maximale annuelle

Aide maximale sur 5 ans

Si aucun plafond (ou un type de plafond non géré par la plateforme), n'est prévu, il n'est pas obligatoire de compléter les champs.

Attention, le plafond s'applique sur les montants globaux affichés et n'a pas d'impact sur les calculs présentés dans l'outil de simulation. De plus, la transparence des GAEC s'appliquera pour ces plafonds.

Cliquez sur le bouton « **Enregistrer** » pour que les différents paramètres soient bien pris en compte.

Nous vous conseillons fortement de faire plusieurs tests votre système d'indicateur avant de le soumettre à validation. Le test est présenté dans la partie suivante.

Système d'indicateur - test, validation et publication

Tester le système d'indicateur d'un projet PSE

Depuis la page d'édition :

Depuis le bas de cette page vous pouvez tester le système d'indicateurs. Pour cela, en bas de la page, cliquez sur le bouton "Tester".

Tester le système d'indicateurs

Notice Le bouton "tester" permet d'ouvrir une feuille de calcul et ainsi de faire des calculs de rémunération à partir de données fictives d'exploitations.	Mode expert Votre simulation ne sera pas enregistrée. Vous pouvez la conserver en la téléchargeant au format PDF en fin de simulation.
---	--



→ La page du simulateur s'affiche.

Pour tester le système d'indicateur, vous devez :

1/ Paramétrer la simulation :

Pour les besoins de la simulation vous êtes invité à indiquer une surface d'aide en hectares (ha) ainsi que le nombre d'associés de l'exploitation (à ne compléter que dans le cas d'un GAEC).

Cette dernière information permet d'appliquer la transparence des GAEC pour les plafonds d'aides.

2/ Saisissez les valeurs :

Renseignez les valeurs des années extrêmes (Année 0 et année 5) pour chaque indicateur.

> Renseignez optionnellement les valeurs des années intermédiaires pour affiner la simulation. Par défaut, l'évolution entre l'année 0 et l'année 5 est linéaire.

3/ Lancer le calcul :

Une fois les valeurs correctement renseignées, cliquez sur le bouton "Calculer" pour accéder à la page de résultat.

Test du système d'indicateurs

Paramétrage de la simulation

Surface d'aide (ha) *

Gestion des structures paysagères

% IAE au sein de la SAU gérées durablement (%) ⓘ Poids 100 %

Année 0 *	Année 1 *	Année 2 *	Année 3 *	Année 4 *	Année 5 *
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Gestion des systèmes de production agricole

Gestion des ressources de l'agroécosystème

Poids du sous-domaine : 60 %

Ratio N orga/(N minéral) (Pas d'unité) Poids 100 %

Année 0 *	Année 1 *	Année 2 *	Année 3 *	Année 4 *	Année 5 *
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Gestion des couverts végétaux

Poids du sous-domaine : 40 %

Hétérogénéité culturale (Points) ⓘ Poids 100 %

Année 0 *	Année 1 *	Année 2 *	Année 3 *	Année 4 *	Année 5 *
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Calculer

1/ Indiquez une surface d'aide en hectares (ha)

2/ Renseignez les valeurs des indicateurs

3/ Cliquez sur « Calculer » pour accéder à la page de résultat

➔ La page du résultat de la simulation s'affiche.

En haut de la page vous pouvez voir s'afficher les paramétrages de la simulation : les plafonds maximaux ayant été choisis par le porteur de projet mais également les valeurs guides utilisées pour le calcul de la simulation.

Le montant global prend en compte les plafonds appliqués. Attention, les plafonds sont appliqués après les différents calculs. Pour un plafond sur 5 ans la simulation ne permet pas d'indiquer la répartition

des versements à mettre en place. Seul le montant global est impacté par ce plafond.

En bas de page, il est possible de revenir au formulaire de saisie en cliquant sur le bouton « Editer la simulation ».

Il est possible de télécharger sa simulation au format PDF.



The screenshot shows a table with the following structure:

Suivi de l'effet cliquet (montants unitaires)	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
G1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
G2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
Tc	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00

Below the table are two buttons: "Editer la simulation" on the left and "Télécharger la simulation (PDF, 539 KB)" on the right. Red callout boxes with arrows point to these buttons, containing the text: "Cliquez sur « Editer la simulation » pour revenir au formulaire de saisie" and "Cliquez sur « Télécharger la simulation »".

Demander la validation du système d'indicateur

Le système d'indicateurs, sur lequel sera basé le simulateur utilisé par les exploitants agricoles, est soumis à validation de l'Agence de l'eau.

Nous vous conseillons d'effectuer plusieurs tests avant de soumettre à validation le système d'indicateur.

Conditions à la demande de validation

Pour valider votre système d'indicateurs, vous devez, si le domaine « Gestion des systèmes de production agricole » est choisi, paramétrer au moins 1 indicateur par sous-domaine, soit au total 2 indicateurs (Gestion des couverts végétaux et Gestion des ressources de l'agroécosystème).

Soumission pour validation :

Depuis le formulaire d'édition du système d'indicateur, cliquez sur le bouton "Soumettre à la validation".

Le système d'indicateur ne pourra plus être modifié (statut 'En validation').

L'agence de l'eau référente est avertie de la demande de validation grâce à une notification mail.

Pièces justificatives

Aucun fichier déclaré.

Ajouter une pièce jointe

Téléverser

Ajouter ici le document listant les pièces que l'exploitant agricole devra fournir pour compléter son dossier sur Démarches simplifiées. Fichier pdf de 5 Mo maximum.

Aide à la simulation

Rédiger une aide à la simulation

Cliquez sur « Soumettre à validation » pour notifier l'agence de l'eau référente

Supprimer

Enregistrer

Soumettre à validation

Si le système d'indicateur est composé d'au moins un indicateur nouveau (non présent dans le catalogue national) alors la publication du système d'indicateur ne sera possible qu'après validation de l'indicateur par l'administration centrale.

Système d'indicateurs

Aucun système d'indicateurs n'est publié. Les exploitant(e)s agricoles ne peuvent pas accéder à l'outil de simulation. Un système d'indicateur doit d'abord être validé par l'Agence de l'eau puis être publié par un animateur territorial pour être accessible aux exploitant(e)s agricoles.

Brouillons

Version du 26/03/2021 - 09h46

Modifié le 12/05/2021 - 17h51

En attente de validation par l'Agence de l'eau

Le système d'indicateur est affiché sur la page d'édition du projet PSE avec le statut « En attente de validation par l'Agence de l'eau »

Publication du système d'indicateur

Une notification sera adressée au porteur de projet référent (adresse mail renseignée sur le projet PSE) suite à la validation de l'agence de l'eau.

Le système d'indicateur est affiché sur la page d'édition du projet PSE avec le statut « Validé ».

Attention : la validation de l'agence de l'eau ne permet pas encore aux exploitants agricoles d'accéder à votre projet. Une action est

nécessaire de votre part : la publication du système d'indicateurs. Pour le publier, cliquez sur le titre du système d'indicateur (version du JJ/MM/AAAA).

Système d'indicateurs

Aucun système d'indicateurs n'est publié. Les exploitant(e)s agricoles ne peuvent pas accéder à l'outil de simulation. Un système d'indicateur doit être validé par un animateur territorial pour être accessible.

Brouillons

Version du 26/03/2021 - 09h46 - Modifié le 12/03/2021 - 11h51 Validé

Pour publier un système d'indicateur « Validé » cliquez sur son titre (version + date et heure)

→ Le formulaire d'édition du système d'indicateur s'affiche.

Une fois que le système d'indicateur est validé, cliquez sur le bouton « publier » en bas du formulaire d'édition.

Aide à la simulation

Rédiger une aide à la simulation

Cliquez sur « Publier »

Dupliquer Publier

La demande d'accès au projet PSE est possible dès lors que le système d'indicateur est publié. La publication de la fiche PSE n'est pas nécessaire pour permettre aux exploitants agricoles d'accéder à l'outil de simulation.

Gestion d'un projet PSE avec un système d'indicateur publié

Suite à la publication du système d'indicateur, le projet PSE peut être ouvert aux exploitants agricoles. Dès lors que leur demande d'accès est validée par vos soins, les exploitants agricoles pourront simuler le montant de l'aide potentielle et déposer un dossier sur Démarches simplifiées.

Le porteur de projet est amené à gérer son projet PSE tout au long du dispositif depuis sa page d'édition.

Gestion des demandes d'accès des Exploitants agricoles

Un exploitant agricole doit faire une demande auprès du porteur de projet afin d'accéder au simulateur du projet PSE. Une fois son compte utilisateur créé, l'exploitant agricole est invité à sélectionner le projet PSE qui le concerne. La demande d'accès est alors adressée au porteur de projet (adresse mail du référent projet PSE indiqué sur la page de gestion du projet PSE).

La validation ou le refus de la demande se fait depuis le tableau de bord du site.

Accéder à la liste des demandes d'accès au projet PSE

Depuis le tableau de bord :

Sur le menu latéral du tableau de bord, cliquez sur "Catalogue" puis "Demandes d'accès"



→ La liste des demandes d'accès au projet PSE s'affiche

Depuis la page d'édition d'un projet PSE

Depuis la section dédiée "Utilisateurs" en bas de page, la liste des demandes d'accès est accessible en cliquant sur le bouton "Visualiser". La liste des demandes d'accès s'affiche



Utilisateurs

58 utilisateurs internes sont associés au projet PSE

Visualiser

23 exploitants agricoles sont associés au projet PSE

Visualiser

1 demande d'accès au projet PSE en cours

Visualiser

Consultez les demandes d'accès

Depuis la liste, cliquez sur le nom de l'exploitant agricole pour accéder à sa demande.

Filtrer par projet PSE

Territoire du Léon projet

Statut *

1 résultat correspond

Cliquez sur le nom et le prénom de l'utilisateur accéder à sa demande

ID	Nom	Date de dépôt de la demande	Nom de projet	Statut
31	Piel Piel	25/03/2021	Territoire du Léon projet	En attente de validation

Les demandes d'accès refusées restent accessibles dans le tableau de bord pour des besoins d'historique. Les demandes acceptées ne sont pas conservées.

➔ **La page de la demande d'accès s'affiche**

Le formulaire affiche les champs renseignés par l'exploitant agricole lors de son inscription sur le site :

- Nom / Prénom
- N°SIRET / Société
- N° téléphone
- Je suis bénéficiaire des aides PAC (oui/non)
 - Si oui : Numéro PACAGE
- Surface agricole utile de l'année en cours (SAU)
- Email

Valider ou refuser une demande d'accès

- Cliquez sur valider pour accepter la demande et ouvrir l'accès au projet à l'exploitant agricole.
- Cliquez sur refuser pour rejeter la demande d'accès.

L'exploitant agricole sera notifié par mail du refus ou de la validation de sa demande.
Il n'est pas possible de joindre de motif de validation ou de refus de la demande. Cette information est à transmettre hors application.

Profil exploitant agricole

Informations personnelles

Nom * **Prénom ***

Adresse e-mail *

Données de l'exploitation

Société * **N° SIRET ***

Bénéficiaire de la PAC * **N° PACAGE ***

Surface agricole utile (SAU) *

Valider

En validant cette candidature, vous autorisez l'accès au simulateur de projet PSE.

Refuser

En refusant cette candidature, vous n'autorisez pas l'accès au simulateur du projet PSE. Pour éventuellement annoncer le motif de refus, il est nécessaire de contacter directement l'exploitant(e) agricole concerné(e).

Cliquez sur "Valider" ou « Refuser » puis "Simulation"

Activation et modification de la période de déclaration des indicateurs

La période de déclaration est ouverte unitairement pour chaque année du dispositif.

Depuis la page de gestion du projet PSE, sélectionnez l'année du dispositif en cours.

Après enregistrement, le simulateur proposé aux exploitants agricoles est modifié pour leur permettre de déclarer les valeurs pour l'année correspondante.

Les valeurs des indicateurs des années précédentes sont conservées et ne sont plus modifiables. L'exploitant agricole est invité à actualiser les valeurs des indicateurs de l'année choisie par rapport à sa trajectoire initiale.

Attention : cette action est irréversible.

The screenshot shows the 'Gestion d'un projet' interface. The 'Période de déclaration' section has radio buttons for 'Pas d'année de déclaration', 'Année 0', 'Année 1', 'Année 2' (selected), 'Année 3', 'Année 4', and 'Année 5'. A red box highlights the 'Année 2' radio button with the text 'Cliquez sur l'année en cours du dispositif'. Another red box highlights the 'Enregistrer' button with the text 'Cliquez sur « Enregistrer » pour sauvegarder vos modifications'. A third red box highlights the 'Clôturer le projet' button. The interface also shows fields for 'Titre du projet', 'Territoire concerné', and 'Adresse mel référent projet PSE'.

Les exploitants agricoles ont la possibilité de déclarer l'année sélectionnée par l'activation, d'observer les années précédentes et de modifier à des fins d'affinage de simulation les années suivantes de la simulation.

Cas particuliers :

- Année 0 : cette année est à sélectionner lors de l'ouverture à la demande d'accès.
- Pas d'année de déclaration : À sélectionner en fin de dispositif avant la clôture du projet PSE.
Les brouillons du simulateur sont toujours accessibles, les années précédentes (préalablement déclarées) sont figées.

Clôturer le projet PSE

Depuis la page d'édition du projet PSE, en bas de page, cliquez sur le bouton "Clôturer le projet PSE"

Gestion d'un projet

Projet PSE

Titre du projet *

Territoire concerné *

Adresse mel référent p

Période de déclaration

Pas d'année de déclaration Année 0 Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5

Cette fonctionnalité permet de basculer à une nouvelle année de déclaration. Les exploitant(e)s agricoles ayant finalisé une simulation l'année précédente pourront actualiser cette simulation afin de faire leur demande d'accès au projet. Un changement d'année de déclaration fait basculer toutes les simulations qui ont le statut "finalisée" ou "validée" au statut "A déclarer". Attention : cette action est irréversible. Dans ce cas, les valeurs des indicateurs des années précédentes sont conservées et ne sont plus modifiables. L'exploitant agricole est invité à actualiser les valeurs des indicateurs de l'année choisie par rapport à sa trajectoire initiale.

Ainsi, toutes les simulations des exploitants agricoles associés au projet PSE seront supprimées. Seules les simulations ayant été validées par l'instructeur seront gardées à des fins de contrôle du dispositif.

Gestion des utilisateurs associés au projet PSE

Depuis la page de gestion du projet PSE, dans la section dédiée 'Utilisateur' vous pouvez accéder rapidement à la liste des utilisateurs internes et des exploitants agricoles associés au projet PSE.

Utilisateurs

58 utilisateurs internes sont associés au projet PSE	23 exploitants agricoles sont associés au projet PSE	1 demande d'accès au projet PSE en cours
<input type="button" value="Visualiser"/>	<input type="button" value="Visualiser"/>	<input type="button" value="Visualiser"/>

Liste des utilisateurs internes

Depuis la page du projet PSE, dans la section "Utilisateur" en bas de page, le nombre d'utilisateurs administrateurs est affiché.

Au clic sur le bouton "Visualiser" vous accédez à la liste des utilisateurs puis vous pouvez accéder à leurs pages profil en cliquant sur leur nom de l'utilisateur depuis la liste.

Liste des Exploitants Agricoles

Depuis la page du projet PSE, dans la section "Utilisateur", le nombre d'exploitants agricoles associé au projet PSE est affiché.

Au clic sur le bouton "Visualiser" vous accédez à la liste des exploitants agricoles puis vous pouvez accéder à leurs pages profil en cliquant sur leur nom de l'utilisateur depuis la liste.

Liste des utilisateurs

Filtrer par territoire Filtrer par rôle utilisateur

Filtrer par statut

Recherche

	Nom	territoire concerné	Rôle utilisateur	Connexion	Statut	Action
1	Florent Coquil		Administrateur Ecedi	31/03/2021 15:58:21	Actif	
2	Prénom Nom		Administrateur Ecedi	22/04/2021 17:00:53	Actif	

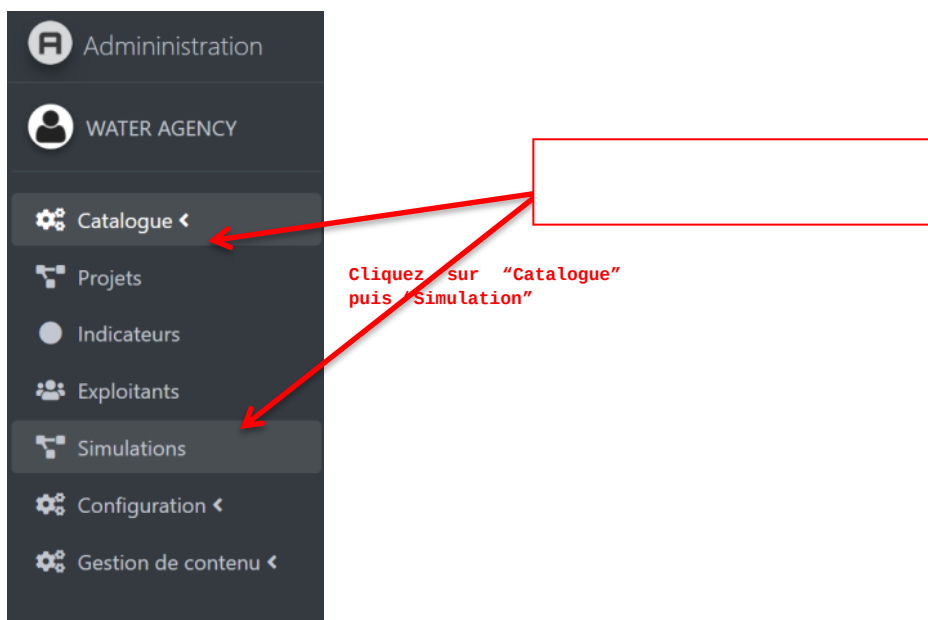
Cliquez sur le nom pour accéder à la page profil d'un utilisateur

Consultation des simulations des exploitants agricoles

Sélectionner une simulation d'exploitant agricole

Depuis le tableau de bord :

Sur le menu latéral du tableau de bord, cliquez sur "Catalogue" puis "Simulation"



→ La liste des simulations s'affiche

L'accès à la liste des simulations peut également se faire depuis la page d'édition de votre projet PSE depuis la section dédiée "Système d'indicateur validé". La liste des simulations associée est accessible en cliquant sur le bouton "Voir"

Depuis la liste des simulations, vous pouvez rechercher une simulation dans la liste en renseignant son titre, ou en les filtrant par statut.

Cliquez sur le titre de la simulation souhaitée.

Il est possible de rechercher par nom de simulation, de filtrer par statut ou par projet PSE auquel la simulation est rattachée.

Liste des simulations des exploitants agricoles

Recherche par nom de simulation

Filtrer par projet PSE

Filtrer par statut

Filter

Sélectionnez la simulation souhaitée en cliquant sur son titre

ID	Titre (identifiant)	Nom de l'exploitant agricole	Projet PSE	Statut
3	c7ec993dda4dac8e	FARMER ACCOUNT	Territoire du Léon projet	A déclarer
6	99e50f1a8e2d4a3b	clarisse B	Territoire du Léon projet	Finalisée

→ La page de la simulation s'affiche

Consulter la simulation d'un exploitant agricole

La vue d'une simulation depuis le tableau de bord permet de visualiser toutes les données renseignées par l'exploitant agricole et d'accéder à la page de résultat. Pour cela, cliquez sur le bouton « Calculer ».

Analyse de la simulation #33ceb993a58d9620

Valeurs des indicateurs renseignés par l'exploitant agricole

Surface d'aide (ha) *

15

Consulter la Surface d'aide utile renseignée par l'exploitant agricole

Gestion des structures paysagères

% IAE au sein de la SAU gérées durablement (%)

Seuil minimum 5

Seuil maximum 105

Poids 1

Consulter les valeurs renseignées par indicateur et par année.

Année 0 *

Année 1 *

Année 2 *

Année 3 *

Année 4 *

Année 5 *

5

6

7

8

9

10

Pour accéder à la page de résultat, cliquez sur le bouton "calculer"

Calculer

→ La page du résultat de la simulation s'affiche

Exemple d'une page de résultat d'une simulation

Résultats

Légende

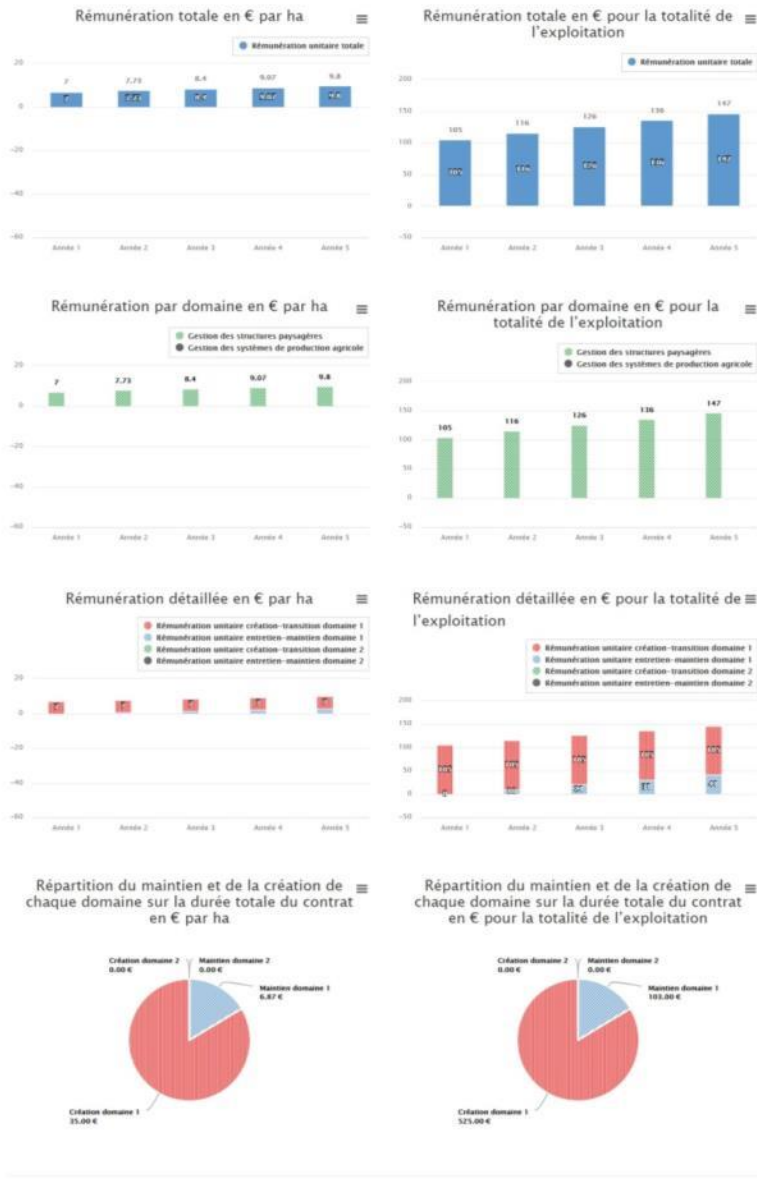
Retrouvez ci-dessous le résultat de votre simulation.
 Domaine 1 = gestion des structures paysagères
 Domaine 2 = gestion des systèmes de production agricole
 Aide maximale sur 5 ans = N/A
 Aide maximale annuelle = N/A
 Nombre d'associés = 1

Valeurs guides

Gestion des structures paysagères - Création-transition
 676 €
 Gestion des structures paysagères - Entretien-maintenance
 66 €
 Gestion des systèmes de production agricole - Création-transition
 260 €
 Gestion des systèmes de production agricole - Entretien-maintenance
 146 €

Le montant global de l'aide pour les 5 ans est de 3742,6673 €

Montant d'aides potentielles



Suivi de l'effet cliquet (montants unitaires)

	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total	SAU (ha)
Gestion des structures paysagères	0,00 €/ha	0,00 €/ha	0,00 €/ha	0,00 €/ha		
	0,00 €/ha	0,00 €/ha	0,00 €/ha	0,00 €/ha		
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Cliquez sur « Editer la simulation » pour revenir à la page précédente

Cliquez sur « Télécharger » pour enregistrer la simulation au format pdf

Retour à la simulation

Télécharger la simulation (PDF, 109,11 KB)